

Questionnaire sur le projet soumis à la consultation de la Stratégie énergétique 2050

Organisation répondant au questionnaire: Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI Suisse), Rte du Lac 2, à 1094 Paudex

Sommaire

Questionnaire sur le projet soumis à la consultation de la Stratégie énergétique 2050.....	1
Questions générales	2
Loi sur l'énergie nucléaire.....	2
Objet, objectifs et principes de la loi sur l'énergie	3
Efficacité énergétique.....	3
Bâtiment	3
Mobilité.....	4
Entreprises d'approvisionnement en énergie et entreprises de la branche énergétique	5
Industrie et services.....	5
Energies renouvelables.....	6
Conditions de raccordement, obligations de reprise et de rétribution.....	7
Système de rétribution de l'injection	7
Contribution unique aux petites installations photovoltaïques	8
Supplément sur les coûts de transport.....	9
Centrales fossiles	10
Réseaux.....	11

Afin de cocher les cases pour répondre aux questions, cliquer deux fois dessus puis cliquer sur «Case activée».

Questions générales

1. Êtes-vous dans l'ensemble d'accord avec le projet mis en consultation concernant la Stratégie énergétique 2050?

Oui Non Sans opinion

Remarques:

2. Êtes-vous d'accord avec la Stratégie énergétique 2050 qui procède par étapes (deuxième étape selon le chiffre 1.4 du rapport explicatif)?

Rapport explicatif: 1.3 (premier paquet de mesures), 1.4 (deuxième étape)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

3. Êtes-vous d'accord de lier la sortie progressive du nucléaire au présent paquet de mesures?

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Loi sur l'énergie nucléaire

4. Êtes-vous d'accord que l'octroi d'autorisations générales pour la construction de nouvelles centrales nucléaires soit interdit?

Loi sur l'énergie nucléaire, art. 12, al. 4 (nouveau)

Rapport explicatif: 1.2 et 2.2.6

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Objet, objectifs et principes de la loi sur l'énergie

5. Etes-vous d'accord que la loi fixe des objectifs de développement pour la production d'électricité issue des énergies renouvelables et des objectifs de consommation?

LEne art. 2 et 4, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: ensemble du rapport, notamment les points 1.2, 1.3, 1.6, 2.1 (1^{er} chapitre)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Efficacité énergétique

Bâtiment

6. Etes-vous d'accord avec l'augmentation prévue des ressources totales allouées à la Confédération et aux cantons en vue de renforcer le programme Bâtiments à 600 millions de francs par an au maximum dès 2015?

Loi sur le CO₂, modifications art. 29 et 34

Rapport explicatif: 1.3.1 (Bâtiment) et 2.2.2

Oui Non Sans opinion

Remarques: Cf. notre prise de position du 31 janvier 2013

7. Quelle variante préférez-vous pour la modification de la base légale relative à l'affectation du produit de la taxe sur le CO₂ au domaine du bâtiment?

Loi sur le CO₂, modifications art. 29 et 34

Rapport explicatif: 1.3.1 (Bâtiment) et 2.2.2

- Variante 1 (*Loi sur le CO₂, modifications art. 29 et 34, variante 1*)
 Variante 2 (*Loi sur le CO₂, modifications art. 29 et 34, variante 2*)
 Aucune des deux variantes
 Sans opinion

Remarques: Cf. notre prise de position du 31 janvier 2013

8. Etes-vous d'accord que la déduction fiscale des coûts d'investissements dans les bâtiments qui servent à économiser l'énergie et à protéger l'environnement puisse être répartie sur trois ans et qu'à partir de 2025, il ne soit possible de déduire fiscalement les investissements (cf. rapport explicatif: 2.2.3) qui servent à économiser l'énergie et à protéger l'environnement que lorsque le bâtiment concerné respecte une norme énergétique minimale déterminée?

Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, art. 31a (nouveau), art. 32, al. 2^{bis} (nouveau), art. 32, al.2^{ter} (nouveau), art. 67a (nouveau) et art. 205e (nouveau); Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, art. 9, al. 3^{bis} à 3^{quinquies} (nouveau), art. 10, al. 1^{ter} (nouveau), art. 25, al. 1^{ter}, art. 72q (nouveau) et 78f (nouveau)

Rapport explicatif: 1.3.1 (Bâtiment), 2.2.3 et 2.2.4

Oui Non Sans opinion

Remarques: Cf. notre prise de position du 31 janvier 2013

Mobilité

9. Etes-vous d'accord avec le renforcement de la valeur cible d'émissions de CO₂ pour les voitures de tourisme immatriculées pour la première fois à 95 g CO₂/km en moyenne d'ici la fin 2020?

Loi sur le CO₂, modification art. 10

Rapport explicatif: 1.3.1 (Mobilité) et 2.2.2

Oui Non Sans opinion

Remarques:

10. Etes-vous d'accord avec l'introduction d'une valeur cible d'émissions de CO₂ pour les voitures de livraison et pour les tracteurs à sellette légers immatriculés pour la première fois et sa fixation à 175 g CO₂/km en moyenne d'ici la fin 2017 et à 147 g CO₂/km en moyenne d'ici la fin 2020?

Loi sur le CO₂, modification art. 10

Rapport explicatif: 1.3.1 (Mobilité) et 2.2.2

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Entreprises d'approvisionnement en énergie et entreprises de la branche énergétique

11. Etes-vous d'accord que les fournisseurs d'électricité doivent remplir les objectifs fixés en vue d'accroître constamment l'efficacité de la consommation d'électricité (au moyen de l'introduction de certificats dits blancs)?

LEne, art. 43 à 46, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.1 (Entreprises d'approvisionnement en énergie) et 2.1 (chapitre 6, 3^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

12. Etes-vous d'accord que la Confédération ait la possibilité d'obliger les entreprises de la branche énergétique, aux fins de transparence et d'information, à publier des données (notamment relatives à la consommation d'électricité et de chaleur de groupes de clients et relatives aux offres et aux mesures visant à promouvoir les énergies indigènes, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique)?

LEne, art. 62, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 2.1 (chapitre 9)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Industrie et services

13. Etes-vous d'accord avec l'élargissement des appels d'offres publics à la production et à la distribution d'électricité?

LEne, art. 33, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.1 (Industrie et services) et 2.1 (chapitre 4)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

14. Etes-vous d'accord que les consommateurs finaux dont la consommation électrique annuelle est supérieure à 0,5 GWh puissent s'engager envers la Confédération à accroître leur efficacité électrique et à réduire leurs émissions de CO₂ et ainsi se faire rembourser le supplément sur les coûts de transport?

LEne, art. 38, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.1 (Industrie et services) et 2.1 (chapitre 5, 1^{er} paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Energies renouvelables

15. Etes-vous d'accord avec l'introduction d'une planification commune de la Confédération et des cantons et d'un plan des potentiels de développement à l'échelle suisse pour le développement des énergies renouvelables?

LEne, art. 11 et 12, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Mesures de soutien), 2.1 (chapitre 2, 2^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

16. Etes-vous d'accord que les cantons soient obligés de délimiter dans le plan directeur, en particulier pour la force hydraulique et l'énergie éolienne, les zones et les tronçons de cours d'eau propres à l'utilisation et à présenter à cette fin un plan d'affectation?

LEne, art. 13, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Mesures de soutien), 2.1 (chapitre 2, 2^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

17. Etes-vous d'accord que de nouvelles installations destinées à utiliser les énergies renouvelables puissent revêtir un intérêt national à partir d'une certaine taille et d'une certaine importance?

LEne, art. 14, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif 1.3.2 (Mesures de soutien), 2.1 (chapitre 2, 2^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Conditions de raccordement, obligations de reprise et de rétribution

18. Etes-vous d'accord avec l'introduction d'une réglementation de la consommation propre, autrement dit avec la création de la possibilité légale pour des exploitants d'installations de consommer l'énergie qu'ils ont eux-mêmes produite?

LEne, art. 17, al. 2, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Soutien financier) et 2.1 (chapitre 3, 1^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Système de rétribution de l'injection

19. Etes-vous d'accord avec l'exclusion de la participation au système de rétribution de l'injection des usines d'incinération des ordures ménagères, des installations au gaz d'épuration et des installations alimentées partiellement aux combustibles ou aux carburants fossiles?

LEne, art. 18, al. 4, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Soutien financier) et 2.1 (chapitre 3, 2^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

20. Etes-vous d'accord avec la limitation des moyens financiers annuels disponibles pour la promotion des installations photovoltaïques? Ce contingentement doit remplacer la réglementation aujourd'hui échelonnée avec le plafond global et les plafonds partiels.

LEne, art. 20, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Soutien financier) et 2.1 (chapitre 3, 2^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

21. Etes-vous d'accord qu'un organe séparé soit créé en la forme d'une filiale de la Société nationale du réseau de transport pour l'exécution du système de rétribution de l'injection et pour les nouvelles tâches (rétribution unique pour les petites installations photovoltaïques, système de rétribution du CCF)?

LEne, art. 65 et 66, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 2.1 (chapitre 10)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Contribution unique aux petites installations photovoltaïques

22. Etes-vous d'accord que les installations photovoltaïques d'une puissance de moins de 10 kW soient encouragées en dehors du modèle de la rétribution de l'injection?

LEne, art. 28 à 30, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Soutien financier) et 2.1 (chapitre 3, 3^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

23. Etes-vous d'accord que les installations photovoltaïques d'une puissance de moins de 10 kW soient encouragées avec une contribution unique (rétribution unique) au lieu de la rétribution de l'injection? Ou préférez-vous, comme alternative à la rétribution unique, le *Net Metering* pour la promotion future des petites installations photovoltaïques d'une puissance inférieure à 10 kW?

LEne, art. 28 à 30, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Soutien financier) et 2.1 (chapitre 3, 3^e paragraphe)

- Rétribution unique
 Net Metering
 Aucune des options mentionnées

Remarques:

24. Etes-vous d'accord que les petites installations photovoltaïques d'une puissance de moins de 10 kW en liste d'attente (sans décision positive) soient retirées du système de rétribution de l'injection et encouragées au moyen d'une rétribution unique?

LEne, art. 71, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 2.1 (chapitre 3, 2^e paragraphe et chapitre 12)

- Oui Non Sans opinion

Remarques:

Supplément sur les coûts de transport

25. Etes-vous d'accord avec la suppression du plafond global et des plafonds partiels pour le financement des rétributions?

LEne, art. 36, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Soutien financier) et 2.1 (chapitre 5)

- Oui Non Sans opinion

Remarques:

Centrales fossiles

26. Etes-vous d'accord avec l'introduction d'un système de rétribution du CCF?

L'Ene, art 31 ss, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.3 et 2.1 (chapitre 3, 4^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

27. Etes-vous d'accord avec le domaine de promotion du système de rétribution du CCF
(installations dont la puissance calorifique se situe entre 0,35 MW et 20 MW compris)?

L'Ene, art. 31, al. 1, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.3 et 2.1 (chapitre 3, 4^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

28. Etes-vous d'accord avec l'introduction d'une obligation de compenser toutes les émissions
produites allant de pair avec l'exemption de la taxe sur le CO₂ pour les installations
participant au système de rétribution du CCF?

Loi sur le CO₂, art. 22, al. 4^{bis} (nouveau)

Rapport explicatif: 1.3.3 et 2.2.2

Oui Non Sans opinion

Remarques:

29. Quelles autres alternatives possibles pour promouvoir le couplage chaleur-force proposez-vous?

.....
.....
.....
.....

Réseaux

30. Etes-vous d'accord avec les réglementations proposées visant à accélérer la procédure dans le domaine du droit de l'électricité, notamment avec la limitation du recours au Tribunal fédéral aux questions juridiques de principe?

Loi sur le Tribunal fédéral, art. 83, let. w (nouveau)

Rapport explicatif: 1.3.4 et 2.2.1

Oui Non Sans opinion

Remarques:

31. Etes-vous d'accord avec les réglementations proposées relative à l'introduction et à la prise en charge des coûts des systèmes de mesure intelligents?

Elle concerne notamment les normes de délégation relatives à l'introduction et à la fixation d'exigences minimales et la possibilité pour les gestionnaires de réseau de répercuter sur les clients finaux les coûts de l'introduction des systèmes de mesure intelligents prescrits par la loi en tant que coûts de réseau imputables.

Loi sur l'approvisionnement en électricité, art. 15, al. 1 et 1^{bis} (nouveau) et art. 17a (nouveau)

Rapport explicatif: 1.3.4 et 2.2.8

Oui Non Sans opinion

Remarques: